

Saint-Chamond, adhérent au Message affirmant la République et demandant un prompt appel au pays.

Jamet, conseiller général; Bergé, conseiller d'arrondissement; Raymond, Trilland; Pouget, etc., etc.

Charolles (Saône-et-Loire).

La municipalité de Charolles nous envoie le texte de l'adresse suivante :

Monsieur le président de la République française.

Les tendances qui se sont révélées de la part d'une fraction importante de l'Assemblée nationale à l'occasion de votre récent Message, peuvent avoir, pour la tranquillité du pays et pour ses destinées futures, les plus graves conséquences.

En présence d'une semblable situation, la nation souveraine a le droit d'élever la voix et de faire parvenir à ses mandataires, par tous moyens légaux, l'expression de ses vœux et de ses aspirations.

C'est pourquoi nous soussignés, membres composant le conseil municipal de Charolles (Saône-et-Loire), en nos noms particuliers et aux noms de nos électeurs, nous nous adressons à vous et nous vous disons :

Vous avez eu raison et nous vous félicitons hautement d'avoir affirmé la République comme le seul gouvernement possible. — Votre affirmation à cet égard est vraie, non seulement au point de vue des circonstances présentes, mais encore au point de vue des règles éternelles de la justice et du droit.

Persévérez énergiquement dans cette voie où nos vœux vous accompagnent et où la reconnaissance de la patrie vous est acquise.

Nous devons ajouter que la constitution et l'organisation de la République, dont l'urgence est évidente pour tous ne rentrent pas dans les pouvoirs de l'Assemblée actuelle, issue du scrutin du 8 février 1871.

L'appel à la nation par voie d'élections générales ne peut donc plus être reculé sans danger.

La loyauté le veut ainsi et le soin de la paix publique en fait une impérieuse nécessité.

Vive la France ! Vive la République !

Nous avons l'honneur de vous offrir, monsieur le président de la République, l'hommage de nos sentiments de profond respect.

Signé : MM. Bouissoud, Morin, Deschamps, Douchet, Gorbé, Poirant, Saint-Maurice, Ravard, Desmurs, Gentilhomme, Lécuyer, Lecerle, Tillon-Daviot, Philippe, Courgard, Labaune, Tillon, Duvorgne et Mathieu.

Bois-d'Oingt (Rhône).

La municipalité du Bois-d'Oingt nous envoie le texte de l'adresse suivante :

M. le président de la République,

Les soussignés, membres du Conseil municipal de la commune du Bois-d'Oingt, chef-lieu de canton (Rhône), agissant en leur nom personnel, éprouvent le besoin de vous déclarer qu'ils s'associent de tout leur cœur aux déclarations contenues dans votre Message.

Ils sont persuadés, comme vous, que la République est aujourd'hui le seul gouvernement possible, et que c'est elle qui offre le plus de garanties d'ordre et de sécurité.

Vous êtes en butte, M. le président, à des attaques souvent répétées, ils vous supplient de ne pas vous laisser aller au découragement, la majorité du pays est avec vous.

En travaillant, comme vous le faites, à l'affermissement et à la consolidation de la République vous acquiessez la reconnaissance de tous les citoyens qui désirent clore le temps des révolutions et ouvrir une nouvelle ère qui doit régénérer notre France éprouvée.

Vive la République !

Vive M. Thiers !

Ont signé à l'unanimité :

MM. Peignaux-Davy, adjoint, faisant fonctions de maire; Demours-Vergon, membre du Conseil municipal; Poitrasson (Antoine), conseiller municipal; Ferrière (Antoine), conseiller municipal; Perrière (Joseph), conseiller municipal; Favrot (Etienné), conseiller municipal; Poitrasson-Davy (Jean Marie), conseiller municipal; Gonnet (Reno), conseiller municipal; Mulet (Pierre), conseiller municipal; Masson (Isaac), conseiller municipal; Demours (Claude), conseiller municipal.

Bellegarde (Ain).

A Monsieur Thiers, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« Les membres du Conseil municipal de la commune de Bellegarde, réunis, hors-séance, sont heureux de vous adresser l'hommage de leur entier dévouement, et de vous assurer de leur adhésion absolue au programme tracé dans votre Message. »

« La République, comme vous l'avez si bien dit, est le seul gouvernement possible, celui qui seul peut maintenir l'ordre sans lequel on ne peut rien assés de durable. »

« En travaillant à son affermissement le pays est avec vous, et ceux qui cherchent à vous entraver dans cette œuvre si patriotique seraient désavoués et ils avaient le courage d'en appeler au suffrage universel. »

Ont signé les conseillers en exercice :

MM. Bonnet, Traclet, Martin, Desforges, Langon, Burdallet (Louis), Burdallet (Honoré), Chevalier, Pichon, adjoint, Girard, maire.

M. Cottin (Jules), qui est absent de la commune, n'a pu signer.

« Veuillez agréer, etc. »

« Le maire de Bellegarde, »

« Girard. »

Le conseil municipal de Lagreux (Ain) affirme également son dévouement à la République dans une adresse à M. Thiers.

Sur tous les points de la France, des protestations semblables s'élèvent en faveur de la République menacée par une poignée de factieux.

LETTRES DE PARIS

Monsieur Eugène Véron,

À l'heure où je vous écris, monsieur, la France entière aura lu la déclaration de guerre de Bâle, le fait inouï d'une réaction furieuse. Comme des enfants imbeciles, ils font le poing à la mer qui monte. Les royalistes sur leur bonnet, les vaincus épargnés de trois révolutions, relèvent la tête, jettent le masque et se montrent tels qu'ils sont, dans tout le cynisme de leurs desseins. Tant mieux ; je les crains moins ainsi, le pays pourra juger entre eux et nous, entre ceux qui depuis deux ans, retenant de légitimes colères, prêchent la concorde et la paix, et les hommes qui aujourd'hui, faisant appel à la terreur, déclarent à la face du ciel que pour la guerre civile il leur faut « un gouvernement de combat ». Le mot sinistre, ils l'ont prononcé, toute la France l'a entendu.

Depuis le manifeste du duc de Brunswick, jamais pareil défi n'avait été jeté à

un grand peuple, et je ne m'étonne point que M. Rouher soit venu, heureux et triomphant, serrer la main de M. Batbie. En lui, il reconnaissait sa race ; il retrouvait dans son rapport la théorie de meurtres et de proscriptions de l'empire, leur pleine justification et la glorification de l'emploi sanglant de la force. Se sentant perdus, condamnés par sept élections successives, condamnés par les conseils généraux, condamnés par les conseils municipaux, repoussés et abandonnés, comme chose morte, par l'opinion publique, dans leur impuissance désespérée, les royalistes se sont montés jusqu'au délire. Voyant chaque jour, avec la prospérité matérielle et l'ordre, grandir la foi républicaine, la confiance renaître, et s'accroître le nombre des membres de la gauche, ils se sont décidés à mettre tout en feu, à pousser leur cri de guerre et à jouer leur va-tout.

Ils déclarent nettement qu'ils ne veulent pas la République, qu'ils se refusent à obéir au pays ; que malgré lui, contre lui, ils établiront une monarchie et qu'ils se perpétueront à Versailles jusqu'à ce qu'ils aient achevé cette besogne.

Ils sont souverains, la France n'a plus de droits, eux seuls sont les maîtres ; c'est pour la contenir, pour l'écraser s'il le faut, qu'ils veulent organiser leur gouvernement de combat. Vive le Roi ! meure la France !

Si jamais il y eut une usurpation hardie, c'est bien celle-ci. Ce n'est point seulement contre les faits qu'elle se révolte, contre les hommes qu'elle arme, elle fait la guerre aux idées, aux principes reconnus et proclamés, non depuis 1815, non depuis 1848, mais depuis 1789 ; toute liberté lui est odieuse, toute institution démocratique ennemie.

En théorie, en attendant la pratique, elle va bien plus loin que le second empire, bien plus loin que les ultra les plus enragés, bien plus loin que les Bourdonnais, les Pardessus, les Duden ; elle entend livrer l'école entière aux prêtres, la domination des familles aux églises, la force armée à des généraux prêts à tout, comme Donnadieu dont Grenoble se souvient, comme Cannel dont Lyon a gardé la sinistre mémoire.

Jadis nos adversaires ne parlaient que de la décentralisation, du gouvernement du pays par le pays, des libertés provinciales et des franchises municipales ; contre ces franchises, contre ces libertés ils se révoltent maintenant, et veulent imposer silence aux conseillers généraux qui demandent la dissolution, aux conseillers municipaux qui soutiennent et appuient la politique républicaine de M. Thiers, et disent à la France : « Tais-toi ! »

Insensés ! et d'où leur vient tant d'audace ! Ne sont-ils pas les fils de ces hommes que le général Foy traitait du doigt en s'écriant : « Ces misérables ! depuis vingt ans, ils roulent dans la poussière, devant nous ! » Ceux-ci ne sont-ils pas fils des émigrés, levant encore la tête, émigrés revenus avec l'étranger ? Nos pères ne nous ont-ils pas dit comme ils dansaient avec les Cosaques et les Prussiens ? Ceux-là ne sont-ils pas les hommes qui après avoir encaissé tous les despotismes ont trempé leurs mains vénales et souillées dans tous les coups d'État ? Ils prétendent s'imposer, se superposer à la volonté du pays ! Pygmées, Pygmées, qui lèvent les mains sur un géant !

Mais ils ne sont pas encore où ils croient être ; la France ne reculera pas, qu'ils le sachent bien, elle est lasse de rouler d'abîmes en abîmes, elle se sent libre et vivante et veut garder sa liberté et sa vie, la République enfin ! Un cri de réprobation unanime, sorti de toutes les consciences, s'est élevé des quatre coins de la France. Au nom de leur Dieu, qu'ils y prennent garde, les royalistes ! ce qui pourrait leur arriver de pire, serait de triompher à Versailles.

S'il y a des défaites triomphantes, il y a des victoires plus périlleuses et plus mortelles que les défaites.

Mais ils ne triompheront pas, même à Versailles ; et, peut-être, avec ces lignes, recevez-vous, monsieur, la nouvelle de leur confusion et de leur déroute.

SEVERUS.

Versailles, 28 novembre, 4 h.

Pendant la suspension l'émotion est au comble. Que va-t-il se passer ?

Le premier pas fait par le gouvernement était déjà immense. L'impression générale est que M. Thiers aurait pu s'adresser à la Chambre, lui dire que, dans sa conscience, devant la responsabilité qui lui incombe, il ne pouvait consentir, sans se rendre criminel, à accepter un gouvernement de combat ; que le pays veut la paix et la conciliation, et qu'il fait violence à ses sympathies personnelles pour la droite en demandant un gouvernement selon le vœu du pays — un gouvernement de conciliation.

Au lieu de cela, que nous propose-t-on ? Un replâtrage momentané, qui aboutira inévitablement à de nouvelles crises et qui prolongera l'incertitude.

Les diverses fractions de l'Assemblée sont très-perplexes. L'anxiété est immense.

Si je ne peux vous écrire à la reprise, j'enverrai une nouvelle dépêche.

CIR. QUENTIN.

Versailles, 28 novembre, 6 h.

L'anxiété est immense. — La commission vient de sortir de son bureau. — Le bruit court qu'elle refuse absolument d'accepter la transaction offerte par le gouvernement.

Cette nouvelle est démentie, puis de nouveau affirmée.

Les impressions produites par ces nouvelles se reflètent sur tous les visages ; dans les couloirs, des conversations fort animées ; dans la salle, un cercle se forme autour de M. Changarnier. Expliquerait-il son plan de campagne ?

On raconte que les royalistes avaient déjà combiné leur action. Est-ce que les adresses données par le général Ducrot aux régiments de sa division avaient quelque corrélation avec ce bruit ?

Pendant toute la durée de la suspension, la tribune diplomatique est restée au grand complet. M. Orloff en est sorti un instant, et se trompant de chemin, il s'est égaré dans la petite cage réservée aux journalistes.

M. de Goulard paraît dans l'hémicycle ; on se presse autour de lui. Il paraît ne rien savoir.

On parle d'une séance de nuit.

4 heures 40 m. — Tous les ministres sont assis au banc de la commission. — M. Grévy entre en séance.

M. Changarnier cause encore avec animation ; il s'exprime avec véhémence contre M. Dufaure qui l'a désigné sous le nom d'interpellateur.

5 heures 10 m. — M. Casimir Périer s'entre-tient avec les ministres.

L'heure est écoulée depuis longtemps.

On ne sait rien, rien, rien. — L'attente semble peser à tous. — Et le pays, le pays qui s'inquiète.

Dans la loge de M. Grévy, M^{me} et M^{lle} Arago.

Dans les tribunes, M^{me} Douay, M^{me} Langlois, etc.

Dans la loge diplomatique la notice du pape, lord Lyons, les ministres de Belgique et d'Autriche. — M. Lohréon, questeur du Corps législatif, est assis entre MM. de Léobry et Montpéroux.

La salle est absolument houleuse ; des grou-

pes se forment ; la droite surtout se montre très-agitée.

« Nous sommes livrés au radicalisme, » s'écriait en entrant M. de Lorgeril.

La colère des royalistes les aveugle au point qu'ils ne voient pas les concessions que leur fait M. Thiers ; seule, la gauche fait un sacrifice — espérons qu'elle n'aura pas à s'en repentir.

Dans toute cette crise, la gauche a tenu une attitude pleine de réserves ; elle a subi les injures, les insultes, sans même sourcilier ; elle n'a vu que l'intérêt du pays.

La séance commence.

Versailles, 28 novembre, 3 h. 1/2.

M. Grévy, au milieu du plus profond silence, lit la proposition du gouvernement. Voici le texte :

« L'Assemblée nationale nomme une commission de 30 membres chargée de présenter « un projet de loi sur les attributions des « pouvoirs publics et sur les conditions de la « responsabilité ministérielle. »

« La parole est au garde des sceaux. »

Il explique l'attitude du gouvernement dans le débat. Appréciant le Message, il montre que ce document contenait en germe la disposition sur laquelle l'Assemblée est appelée à voter aujourd'hui.

M. Dufaure est écouté dans le plus profond silence. Il rappelle sans trop d'amertume la motion Kerdrel qu'il trouve seulement empreinte d'un certain anachronisme.

La salle reste froide, pas une marque d'approbation ou d'improbation.

Il arrive au rapport, se défend de toute autre intention qu'un grand désir de paix et de concorde. Le mot provoque un murmure approbateur immédiatement réprimé par les chut ! chut ! de la droite.

La responsabilité ministérielle, mais elle existe ; jamais elle n'a tant existé qu'aujourd'hui. — Président responsable envers l'Assemblée et responsabilité collective du cabinet.

Quelques nouveaux braves au centre gauche.

Nouveaux chut à droite.

Il a déjà vu, quant à lui, quatre projets de loi sur la responsabilité ministérielle ; — il est vrai qu'ils n'ont pas abouti !

Des sourires soulignent cette ironique réflexion.

M. Dufaure trouve cela parfaitement légitime, mais le rapport Batbie lui semble sous-entendre tout autre chose que la responsabilité ministérielle.

Ce qu'on veut, c'est empêcher M. Thiers de venir à la tribune.

Nouveaux sourires à gauche. — La droite reste muette et froide.

Le Message a mérité quelque estime, veut-on y répondre par l'interdiction de la tribune française à M. Thiers ?

M. Batbie demande la suspension pour une heure ; la motion du gouvernement sera envoyée à la commission qui l'examinera.

La séance est suspendue.

L'impression de cette séance est fort divers. Hélas ! c'est encore la République qui paiera les frais.

Versailles, 28 novembre, 4 h.

Pendant la suspension l'émotion est au comble. Que va-t-il se passer ?

Le premier pas fait par le gouvernement était déjà immense. L'impression générale est que M. Thiers aurait pu s'adresser à la Chambre, lui dire que, dans sa conscience, devant la responsabilité qui lui incombe, il ne pouvait consentir, sans se rendre criminel, à accepter un gouvernement de combat ; que le pays veut la paix et la conciliation, et qu'il fait violence à ses sympathies personnelles pour la droite en demandant un gouvernement selon le vœu du pays — un gouvernement de conciliation.

Au lieu de cela, que nous propose-t-on ? Un replâtrage momentané, qui aboutira inévitablement à de nouvelles crises et qui prolongera l'incertitude.

Les diverses fractions de l'Assemblée sont très-perplexes. L'anxiété est immense.

Si je ne peux vous écrire à la reprise, j'enverrai une nouvelle dépêche.

CIR. QUENTIN.

Versailles, 28 novembre, 6 h.

L'anxiété est immense. — La commission vient de sortir de son bureau. — Le bruit court qu'elle refuse absolument d'accepter la transaction offerte par le gouvernement.

Cette nouvelle est démentie, puis de nouveau affirmée.

Les impressions produites par ces nouvelles se reflètent sur tous les visages ; dans les couloirs, des conversations fort animées ; dans la salle, un cercle se forme autour de M. Changarnier. Expliquerait-il son plan de campagne ?

On raconte que les royalistes avaient déjà combiné leur action. Est-ce que les adresses données par le général Ducrot aux régiments de sa division avaient quelque corrélation avec ce bruit ?

Pendant toute la durée de la suspension, la tribune diplomatique est restée au grand complet. M. Orloff en est sorti un instant, et se trompant de chemin, il s'est égaré dans la petite cage réservée aux journalistes.

M. de Goulard paraît dans l'hémicycle ; on se presse autour de lui. Il paraît ne rien savoir.

On parle d'une séance de nuit.

4 heures 40 m. — Tous les ministres sont assis au banc de la commission. — M. Grévy entre en séance.

M. Changarnier cause encore avec animation ; il s'exprime avec véhémence contre M. Dufaure qui l'a désigné sous le nom d'interpellateur.

5 heures 10 m. — M. Casimir Périer s'entre-tient avec les ministres.

L'heure est écoulée depuis longtemps.

On ne sait rien, rien, rien. — L'attente semble peser à tous. — Et le pays, le pays qui s'inquiète.

Dans la loge de M. Grévy, M^{me} et M^{lle} Arago.

Dans les tribunes, M^{me} Douay, M^{me} Langlois, etc.

Dans la loge diplomatique la notice du pape, lord Lyons, les ministres de Belgique et d'Autriche. — M. Lohréon, questeur du Corps législatif, est assis entre MM. de Léobry et Montpéroux.

La salle est absolument houleuse ; des grou-

peux se forment ; la droite surtout se montre très-agitée.

« Nous sommes livrés au radicalisme, » s'écriait en entrant M. de Lorgeril.

La colère des royalistes les aveugle au point qu'ils ne voient pas les concessions que leur fait M. Thiers ; seule, la gauche fait un sacrifice — espérons qu'elle n'aura pas à s'en repentir.

Dans toute cette crise, la gauche a tenu une attitude pleine de réserves ; elle a subi les injures, les insultes, sans même sourcilier ; elle n'a vu que l'intérêt du pays.

La séance commence.

Versailles, 28 novembre, 3 h. 1/2.

M. Grévy, au milieu du plus profond silence, lit la proposition du gouvernement. Voici le texte :

« L'Assemblée nationale nomme une commission de 30 membres chargée de présenter « un projet de loi sur les attributions des « pouvoirs publics et sur les conditions de la « responsabilité ministérielle. »

« La parole est au garde des sceaux. »

Il explique l'attitude du gouvernement dans le débat. Appréciant le Message, il montre que ce document contenait en germe la disposition sur laquelle l'Assemblée est appelée à voter aujourd'hui.

M. Dufaure est écouté dans le plus profond silence. Il rappelle sans trop d'amertume la motion Kerdrel qu'il trouve seulement empreinte d'un certain anachronisme.

La salle reste froide, pas une marque d'approbation ou d'improbation.

Il arrive au rapport, se défend de toute autre intention qu'un grand désir de paix et de concorde. Le mot provoque un murmure approbateur immédiatement réprimé par les chut ! chut ! de la droite.

La responsabilité ministérielle, mais elle existe ; jamais elle n'a tant existé qu'aujourd'hui. — Président responsable envers l'Assemblée et responsabilité collective du cabinet.

Quelques nouveaux braves au centre gauche.

Nouveaux chut à droite.

Il a déjà vu, quant à lui, quatre projets de loi sur la responsabilité ministérielle ; — il est vrai qu'ils n'ont pas abouti !

Des sourires soulignent cette ironique réflexion.

M. Dufaure trouve cela parfaitement légitime, mais le rapport Batbie lui semble sous-entendre tout autre chose que la responsabilité ministérielle.

Ce qu'on veut, c'est empêcher M. Thiers de venir à la tribune.

Nouveaux sourires à gauche. — La droite reste muette et froide.

Le Message a mérité quelque estime, veut-on y répondre par l'interdiction de la tribune française à M. Thiers ?

M. Batbie demande la suspension pour une heure ; la motion du gouvernement sera envoyée à la commission qui l'examinera.

La séance est suspendue.

L'impression de cette séance est fort divers. Hélas ! c'est encore la République qui paiera les frais.

Versailles, 28 novembre, 4 h.

Pendant la suspension l'émotion est au comble. Que va-t-il se passer ?

Le premier pas fait par le gouvernement était déjà immense. L'impression générale est que M. Thiers aurait pu s'adresser à la Chambre, lui dire que, dans sa conscience, devant la responsabilité qui lui incombe, il ne pouvait consentir, sans se rendre criminel, à accepter un gouvernement de combat ; que le pays veut la paix et la conciliation, et qu'il fait violence à ses sympathies personnelles pour la droite en demandant un gouvernement selon le vœu du pays — un gouvernement de conciliation.

Au lieu de cela, que nous propose-t-on ? Un replâtrage momentané, qui aboutira inévitablement à de nouvelles crises et qui prolongera l'incertitude.

Les diverses fractions de l'Assemblée sont très-perplexes. L'anxiété est immense.

Si je ne peux vous écrire à la reprise, j'enverrai une nouvelle dépêche.

CIR. QUENTIN.

Versailles, 28 novembre, 6 h.

L'anxiété est immense. — La commission vient de sortir de son bureau. — Le bruit court qu'elle refuse absolument d'accepter la transaction offerte par le gouvernement.

Cette nouvelle est démentie, puis de nouveau affirmée.

Les impressions produites par ces nouvelles se reflètent sur tous les visages ; dans les couloirs, des conversations fort animées ; dans la salle, un cercle se forme autour de M. Changarnier. Expliquerait-il son plan de campagne ?

On raconte que les royalistes avaient déjà combiné leur action. Est-ce que les adresses données par le général Ducrot aux régiments de sa division avaient quelque corrélation avec ce bruit ?

Pendant toute la durée de la suspension, la tribune diplomatique est restée au grand complet. M. Orloff en est sorti un instant, et se trompant de chemin, il s'est égaré dans la petite cage réservée aux journalistes.

M. de Goulard paraît dans l'hémicycle ; on se presse autour de lui. Il paraît ne rien savoir.

On parle d'une séance de nuit.

4 heures 40 m. — Tous les ministres sont assis au banc de la commission. — M. Grévy entre en séance.

M. Changarnier cause encore avec animation ; il s'exprime avec véhémence contre M. Dufaure qui l'a désigné sous le nom d'interpellateur.

5 heures 10 m. — M. Casimir Périer s'entre-tient avec les ministres.

L'heure est écoulée depuis longtemps.

On ne sait rien, rien, rien. — L'attente semble peser à tous. — Et le pays, le pays qui s'inquiète.

Dans la loge de M. Grévy, M^{me} et M^{lle} Arago.

Dans les tribunes, M^{me} Douay, M^{me} Langlois, etc.

Dans la loge diplomatique la notice du pape, lord Lyons, les ministres de Belgique et d'Autriche. — M. Lohréon, questeur du Corps législatif, est assis entre MM. de Léobry et Montpéroux.

La salle est absolument houleuse ; des grou-

peux se forment ; la droite surtout se montre très-agitée.</

DIABÉTIQUES

Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies par la maladie et auxquelles on ne peut administrer d'aliments solides, spécialement ordonné contre l'affaiblissement causé par les accès de laugueur, la phthisie, la bronchite chronique, par les maux de gorge, le suero du tussino.

Le flacon, 10 francs. Le demi-flacon, 5 francs.

Pharmacie ESTRACNAT, place Kléber (Broteaux-Lyon)

MALADIES DE POUTERNE

LA POMMADE
DE PONCET, PHARMACIEN
ARRÊTE RADICALEMENT
LA CHUTE DES CHEVEUX
PHARMACIE P. PONCET
Cours Mofand, 19

BOULES DE GOMME A LA GOMME
Brevetées (s. g. d. g.), boules reconnues efficaces dans les cas
de rhume, grippe, catarrhe, irritations de l'estomac et des
intestins. — Dépôt général chez **Souvigniet et Co**, rue
Saint-Pierre, 17.

1 fr. la Boîte. — 50 cent. la Demi-Boîte.

HUILE PURE

Non-seulement il dé-

Non-seulement il débure promptement le sang, mais il chasse les viles et les glaires, et guérit bien des maladies. C'est l'anti-glaireux par excellence ; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments, et peut se prendre en toute saison.

[illegible]

FÉBRIFUGE

TEUR DES FORCES :
aux vieillards affaiblis

Dépôt à Lyon : FAIVRE, pharmacien, place des Terreaux, 9.
Vente en gros, VIOLAND, au grand Montrouge

principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; droguiste, 9, rue de la Comédie, à Saint-Etienne; M. RIGAUD, pharmacien, négociant, Grande-Rue, et M. DUCHEZ, pharm., à St-Chamond;

erm., à Rive-de-Gier; G. M. BINABH N. pharm.; BLANCHON-MOULIN, 1.1. MOUHET, drog., et FONT, confiseur, à Vienne. (34)

BOURSES DE LYON — Vendredi 20 Novembre (de 11 heures à midi 1/3)

[illegible]

En par nous, mais du deuxième surcroît, le tout pour la limitation de la signature ci-contre.

Lyons